



McGill

Faculty of Law | Faculté de Droit

Un hôpital pour enfants dépose un recours en justice contre le brevetage des gènes avec l'aide d'un des plus grands experts en droit des brevets de l'Université McGill.

« Il est grand temps de rétablir la sécurité juridique au Canada pour sauver les patients et appuyer les innovateurs. »

OTTAWA, le 3 novembre 2014 – Le professeur Richard Gold, des facultés de droit et de médecine de l'Université McGill, annonce qu'il participera au recours juridique que le Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO) dépose contre les détenteurs américains d'un brevet sur un gène causant un rare trouble cardiaque. Premier en son genre au Canada, ce recours vise à garantir aux hôpitaux et aux laboratoires canadiens la capacité de fournir des soins à la fine pointe de la technologie à leurs patients.

Le brevet en question porte sur le gène qui cause le syndrome du QT long – un trouble du rythme cardiaque provoquant parfois des battements de cœur rapides et chaotiques qui peuvent déclencher une crise d'épilepsie, un évanouissement ou même souvent une mort soudaine. Les médecins peuvent diagnostiquer ce syndrome en administrant un test sanguin et un électrocardiogramme (ECG). Une fois traités, les patients peuvent poursuivre leur vie en pleine santé. Malheureusement à l'heure actuelle, des détenteurs de brevet américains possèdent des droits exclusifs sur ce test.

Le professeur Gold dirigera un groupe d'experts de renommée internationale sur le brevetage des gènes qui expliqueront les répercussions qu'il entraîne sur la prestation des soins médicaux. Ces experts aideront la cour à comprendre les enjeux génétiques et politiques qui sous-tendent cette cause. Richard Gold et son équipe sont financés par le projet PACEOMICS que subventionnent Génome Canada, Genome Alberta, Génome Québec et les Instituts de recherche en santé du Canada.

« Nous sommes heureux de pouvoir présenter une expertise internationale pour aider les cours canadiennes à mieux comprendre les répercussions qu'ont ces brevets sur l'innovation et sur la prestation de soins de qualité, » affirme Christopher McCabe, économiste de la santé et codirecteur du projet PACEOMICS. « Comme nous travaillons indépendamment des instances gouvernementales et industrielles, nous pourrons présenter l'information la meilleure et la plus fiable. »

Cette cause vise à déterminer si les lois canadiennes sur les brevets empêchent les hôpitaux et les laboratoires d'administrer des tests génétiques à leurs patients. « Un énorme point d'interrogation plane sur la validité de ces brevets, » affirme le professeur Gold. « L'année dernière, la Cour suprême des États-Unis a jugé que ce type de brevet est invalide. En Australie,

on se prépare à présenter des arguments similaires au Tribunal de la plus haute instance. Il est grand temps que l'on rétablisse la sécurité juridique au Canada pour sauver les patients et appuyer les innovateurs. »

Ce recours canadien ne vise pas, comme le font les litiges qui se déroulent aux États-Unis et en Australie, à déterminer de façon abstraite s'il est approprié de breveter des gènes. Il vise plutôt une question pratique : les hôpitaux et les laboratoires canadiens sont-ils libres de fournir tous les tests génétiques dont leurs patients ont besoin? « Le CHEO doit le savoir pour répondre aux besoins très pratiques de ses patients, » explique Richard Gold. « Les avocats du cabinet Gilbert's LLP visent à obtenir pour le CHEO l'autorisation d'administrer ce test génétique tout comme il administre déjà les tests de dépistage de nombreux autres troubles qui ne sont pas assujettis à des brevets. »

Le professeur Gold est un expert de renommée internationale sur le droit des brevets et de l'innovation. Il a offert ses conseils sur le brevetage des gènes aux gouvernements du Canada, de l'Ontario et des É.-U. ainsi qu'à des organismes internationaux qui vont de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle à l'Organisation mondiale de la santé et l'Organisation de coopération et de développement économiques. L'équipe qu'il dirige au Centre des politiques en propriété intellectuelle de l'Université McGill se compose de chefs de file mondiaux en matière d'innovation et de politique sur la santé.

-30-

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec

Victoria Leenders-Cheng
Agente des communications, Faculté de droit de l'Université McGill
Tél. : 514-398-3424
Courriel : victoria.cheng@mcgill.ca